



Comité Des Salaires 2014 Rhône Alpes :

LA GRANDE MASCARADE

Cet après-midi devait se tenir le comité des salaires pour l'année 2014. Cette réunion n'a pas pu se tenir.

A l'unanimité, les Délégués du Personnel et les représentants syndicaux avaient demandé son report qui a été catégoriquement refusé par la direction. Seul argument de cette dernière : « Faites nous confiance » !!!

Vos élus estiment en effet qu'ils étaient dans l'incapacité de défendre vos intérêts. En voici les raisons :

Le 18 novembre 2014 la Communication Interne de FTV a envoyé un mail mal identifié et peu explicite aux salariés pour les informer du processus d'autorisation. Ce qui a eu pour conséquence un faible taux de réponse (29 PTA sur 160 et 10 journalistes sur 50) sans compter les autorisations qui ont été renvoyées en temps et en heure mais qui n'ont pas été prises en compte.

La direction a fourni le 17 décembre 2014, les informations aux représentants du personnel. Des informations très parcellaires ne leur permettant pas de mener à bien leur mission et ce juste avant les congés de fin d'année. Le document Excel fourni par la direction comporte de nombreuses erreurs :

- Mesures indiquées pour 2012 alors qu'elles correspondent à des mesures de 2011.
- Non prise en compte du niveau de B expert pour 4 monteurs de Rhône Alpes.
- Ne prend pas en compte tous les éléments contenus dans les fiches carrières des salariés et de ce fait n'est pas de reflet de la situation individuelle des salariés.
- Affiche comme mesures individuelles, les mesures liées à l'harmonisation salariale au 1^{er} janvier 2012. Or la direction nationale a indiqué aux organisations nationales qu'elles ne pouvaient être considérées comme telles que si leur montant était supérieur ou égal à une mesure individuelle. Information impossible à vérifier par les élus.
- N'indique pas la liste des salariés situés au 31-12-2013, en dessous du seuil de 90 % de la médiane de leur catégorie, comme s'y était engagé Stéphane Chevallier (directeur du pilotage social, des effectifs et des rémunérations de France Télévisions) lors de la réunion du 19 décembre 2014 avec les DS centraux.

Ces constatations ont mis en évidence le non respect de l'esprit de dialogue social contenu dans l'accord du 28 mai 2013.

Devant l'attitude de la direction, vos délégués du personnel et les organisations syndicales ont décidé de saisir l'inspection du travail.

Lyon, le 14 janvier 2015